

LE MAIRE DE CROZON

à

Destinataires in fine

Affaire suivie par Daniel MOYSAN,
 Maire de Crozon

N/réf : DM-ME- 809 (11-2016)

Mesdames,

J'ai pris note de votre courrier du 21 novembre courant par lequel vous me faites part de vos observations suite à l'examen de l'étude DCI (analyses du Loch du 11/07/16) et des résultats de l'autocontrôle effectué par la SAUR le 30 août 2016.

Votre courrier appelle de ma part les observations suivantes :

1 – DCI environnement

Observations	Réponses
<i>L'eau potable serait donc polluée</i>	Il ne vous a pas échappé qu'il s'agissait bien évidemment du réseau d'eaux pluviales (EP). Vous aurez rectifié cette erreur de vous-même d'autant que dans la phrase précédente vous évoquez bien le réseau d'EP du parking à la mer. Je relève ici, encore une fois, votre goût prononcé pour la polémique gratuite aussi vaine qu'inutile.
<i>Les points de prélèvements se situent dans le réseau donc pas dans le ruisseau</i>	Je vous invite à relire attentivement le document p. 22 concernant le choix des stations qui précise que seul le point de prélèvement 4 se situe dans la buse. Vous relirez également le document p. 26 (5.1). De toute façon, si l'on souhaite appréhender une pollution, il semble tout à fait cohérent de réaliser les prélèvements en sortie des différentes arrivées EP car c'est à partir du réseau EP que la pollution pourrait être véhiculée. Je ne m'attarderai pas sur vos traits d'humour concernant les points b à h.
<i>Dépôt des sables pollués de la plage du Loch</i>	Je m'interroge sur les études et prélèvements que vous n'avez certainement pas manqué de faire et dont vous voudrez bien me communiquer les résultats pour qualifier sans ambages les sables de pollués.

<p>Sur les résultats d'analyses</p>	<p>Les nouvelles normes européennes en matière de qualité d'eaux de baignade (directive européenne 2006/7/CE – annexe I –) fixent à 500 la norme escherichia coli (UFC/100 ml) pour des eaux d'excellente qualité et entre 500 et 1 000 pour des eaux de bonne qualité.</p> <p>Or, il s'avère que les prélèvements effectués se situent tous en deçà des 1 000 E. coli (UFC/100 ml) et sont donc conformes à la norme européenne.</p> <p>Pour les autres paramètres, un seul dépassement est constaté pour les deux valeurs NH4 et DCO sur les 5 prélèvements effectués.</p> <p>Cela reste très proche des valeurs limites et ne semble pas significatif d'une pollution d'origine anthropique.</p> <p>Les analyses étant conformes aux normes européennes, il n'y a pas nécessité de les multiplier.</p>
-------------------------------------	---

2 – Autocontrôle

Les résultats de l'autocontrôle montrent pour cette année une bonne qualité de l'eau de baignade à la sortie du Loch.

Je vous rappelle qu'il s'agit de contrôler ici la qualité des eaux de baignade (cf : mon courrier du 14 mars 2016) et que les prélèvements obéissent à un protocole très précis et sont transmis au laboratoire d'analyse dans des récipients réfrigérés figeant l'évolution de l'échantillon (normes AFNOR, CEN ou ISO).

Pour ce qui est de la valeur de 62 E. coli (UFC/100 ml), je vous rappelle une fois encore que nous sommes très en deçà de la valeur limite concernant une eau d'excellente qualité selon la norme européenne. Et je puis vous assurer qu'en présence de déjections canines, ces valeurs se situeraient au-delà du million E. coli.

Enfin pour ce qui concerne les propos rapportés par Mme Ledenez, aucun débordement n'a été constaté. Je rappelle que les évacuations des eaux usées (EU) de la borne camping-car sont directement reliées au réseau d'EU. Je relève une fois de plus votre propension à propager des rumeurs sans vérification préalable.

A propos de rumeurs, je suis toujours dans l'attente de la confirmation et des éléments demandés à M. Cardon dans mon précédent courrier. Je suis très étonné qu'un ardent défenseur de l'environnement n'ait pas fait preuve d'un minimum de civisme en accord avec ses convictions lors de l'épisode de pollution dont il aurait été témoin.

Je vous prie de croire, Mesdames, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



[Signature] Le maire,
Daniel MOYSAN

Destinataires :

Madame Catherine ROUDAUT
Présidente
Collectif de défense du Port et de l'anse de Morgat
8 ant an Treuz
29160 MORGAT

Madame Marie-Christine LEDENEZ
Présidente
ADELISO
La Palue
26160 CROZON

Copie :
- chrono